

le condairre de la dite paroisse, et André leves illire

Geoffroy ptre

Donneur ou allien ptre

nom de
catherine
levesnon

lan mil sept cens quatre sept et le quinze aoust nous avons
enterré dans le cimetiére de cette paroisse catherine levesnon
jeune âgée d'environ quatre vingt trois ans apres avoir esté mariée
des sacrements de l'église en presence de pierre lay, et andre
seves illire ternois requis selon l'ordonnance

Donneur ou allien

Geoffroy ptre

nom de
magdalene
artigue

lan mil sept cens quatre sept et le dix sept aoust nous avons
enterré dans le cimetiére de cette paroisse magdalene artigue
filagée demeurant quatre vingt ans apres avoir esté mariée des
sacrements de l'église en presence de pierre lay, et andre leves
illire ternois requis selon l'ordonnance

Donneur ou allien

Geoffroy ptre

*Bapt
de marie
therese
goué*

lan mil sept cens quatre sept et le dix huit aoust
j'ay baptisé marie therese goué fille naturelle et légitime
de francois, et de vole goddanne née le seize du courant
le parvain sieur francois arditon et la marraine
jolie d'anne, seves, marie goddanne et honore
hugues ternois requis selon l'ordonnance

Arditon

seves

goddanne

*Bapt
de marie
goué*

*Bapt
de marie
goué*

lan mil sept cens quatre sept et le vingt aoust j'ay baptisé
pierre goué fils naturel et légitime de louis, et de elizabeth
rousse. le parvain joesph quoz la marraine francoise claudine
née le jour d'hier prestre, jean francois goddanne, et andre leves
illire ternois requis selon l'ordonnance

goddanne

Donneur ou allien

lan mil sept cens quatre sept et le vingt aoust nous avons
enterré dans le cimetiére de cette paroisse catherine
marie de Regemans jeune âgée de quatre vingt cinq ans et
catherine marie de Regemans épouse de maître joesph selon
l'ordonnance de la paroisse, et andre leves illire ternois requis selon
l'ordonnance

Donneur ou allien

Geoffroy ptre

goddanne

*Bapt
de marie
fournier*

lan mil sept cens quatre sept et le vingt cinq aoust
j'ay baptisé marie fournier fille naturelle et légitime
de jean pierre et de claire louche, née le même
jour. le parvain joesph brun, et la marraine
elizabeth leves prestre, pierre chieusse, et joesph
illire ternois requis selon l'ordonnance

goddanne

*Bapt
de marie
d'artigue*

lan mil sept cens quatre sept et le vingt six aoust
j'ay baptisé marie d'artigue fille naturelle et légitime
de louis, et de vole mousche. le parvain
hugues le marvaine demeurant joesph
et d'artigue. *goddanne* *seves* *goddanne* *goddanne*

*Bapt
de marie
d'artigue*

lan mil sept cens quatre sept et le vingt six aoust
j'ay baptisé marie d'artigue fille naturelle et légitime
de louis, et de vole mousche. le parvain
joesph le marvaine demeurant joesph
et d'artigue. *goddanne* *seves* *goddanne* *goddanne*

*Bapt
de marie
d'artigue*

lan mil sept cens quatre sept et le septieme aoust
j'ay baptisé jean louis fille naturelle et légitime
de louis, et de marguerite brune née le